



Logiciel de recherche libre chez Inria : exemples grenoblois de diffusion et valorisation

Marie Lorphelin, Responsable du Service des Affaires Juridiques du Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes

Ecole thématique sur le logiciel libre Floss@UGA 2025

21 mai 2025





La fourniture de services autour du logiciel libre

Contexte :

L'équipe de recherche a développé sur plusieurs années un logiciel libre qui intéresse certains industriels.

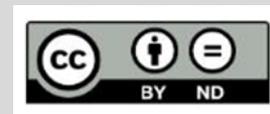
Le logiciel faisant l'objet d'une expertise pointue, ces industriels ont besoin de l'aide de l'équipe de développement pour rendre le logiciel utilisable en interne et développer des modules spécifiques à leurs besoins. Des contrats de collaboration bilatéraux sont régulièrement signés et il y a un besoin d'instaurer un cadre unique.

Choix de gestion :

Création d'un consortium industriel permettant aux entreprises, moyennant une adhésion annuelle :

- d'utiliser des modules logiciels nouveaux (versions n+1) en exclusivité avant redistribution, et
- d'orienter certains développements (offre réservée aux adhérents), ces développements pouvant rester confidentiels pendant une durée déterminée avant leur redistribution dans la version open source

Ceci nécessite une bonne gestion des versions du logiciel (version publique et version réservée aux membres pendant un délai déterminé), implication forte de l'équipe.





La fourniture de services autour du logiciel libre

Avantages :

- Pour l'industriel : avoir un logiciel dont le code source sera toujours disponible, bénéficier d'un avantage concurrentiel de plusieurs mois avant la redistribution des modules créés spécifiquement, avoir un contact privilégié avec l'équipe de développement, obtenir des formations régulières.
- Pour l'établissement : bénéficier de fonds pour pérenniser l'équipe de développement et donc le logiciel, sonder les intérêts et besoins utilisateurs, fidéliser les industriels dans leur usage du logiciel.

Contraintes :

- Annualité budgétaire (pas de cumul d'une année sur l'autre)
- Marchés publics (règle de la computation des seuils)
- Pas de recrutement de personnel permanent sur les ressources contractuelles (le recrutement de permanent (fonctionnaires ou CDI) est soumis au plafond d'emploi et plafond de masse salariale fixé au parlement lors du vote de la loi de finance) + grilles de salaire à respecter.



La diffusion sous dual licensing



Contexte :

Logiciel de recherche diffusé sous licence libre à copyleft. Un industriel est intéressé pour l'embarquer dans ses produits mais ne souhaite pas être impacté par les obligations de la licence (redistribution du code source, diffusion de la licence à son logiciel).

Choix de gestion :

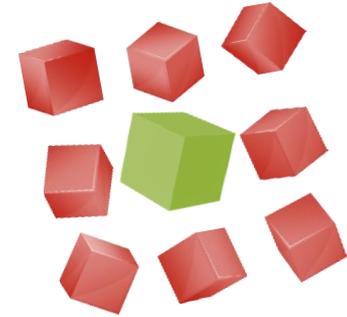
Distribution du logiciel sous une double licence : la licence libre et une licence spécifique (exclusive ou non) autorisant l'industriel à ne pas redistribuer le code source ni diffuser la licence libre à son code interne.

Avantages :

Concilier open science et modèle économique fermé.

Contraintes :

Ceci nécessite d'être vigilant et de « rendre étanches » les deux versions du logiciel : les contributions externes apportées au logiciel libre ne pourront être intégrées dans la version sous licence spécifique, et inversement, sans accord écrit des contributeurs.



La diffusion « open core »

Contexte :

Cœur du logiciel de recherche diffusé sous licence libre et possibilité d'y ajouter des plugins (ou modules externes) qui peuvent être proposés sous licence spécifique payante.

Choix de gestion :

- Diffusion du cœur du logiciel de recherche : cette diffusion permet de faire connaître le logiciel et de conserver une liberté d'utilisation et de modification par tout type d'utilisateur.
- Plugins propriétaires : cela peut générer des partenariats avec des acteurs privés qui souhaitent que le logiciel réponde à un besoin métier spécifique (création d'un module particulier qui ne sera pas diffusé dans la version libre du logiciel de recherche).

Avantages :

Concilier open science, partenariat industriel et valorisation.

Contraintes :

De préférence, la conception du logiciel initial doit avoir prévu le raccord de modules externes futurs.

La licence spécifique basée sur les principes d'une licence libre



Contexte :

Demande de l'équipe de recherche de diffuser librement leur logiciel de recherche, sans que cette diffusion soit accessible à des acteurs privés. Les licences libres ne permettent pas de faire de distinction selon le type d'utilisateurs.

Choix de gestion :

Ecriture d'une licence spécifique avec reprise des libertés des licences libres mais avec une restriction selon le profil de l'utilisateur (ou autre restriction concernant l'usage commercial par exemple).

Avantages :

Permettre la libre diffusion du logiciel dans le monde académique uniquement.

Inconvénients :

En pratique, il est préférable de prévoir un accès restreint au code (formulaire de demande) permettant de vérifier que l'utilisateur répond bien aux conditions. Cette diffusion ne sera pas considérée comme libre (réticences utilisateurs).

Merci !

Inria